



## ADDENDA # 1

**Date:** le 15 juillet 2015

**Projet:** Chauffage à la biomasse au bâtiment principal (bâtiment n° 35)

---

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors des amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

---

### 1. ANNEXE B – ÉNONCÉ DES TRAVAUX – Services demandés – Mandat de l'expert-conseil, Phase II, article 2)

#### REEMPLACER :

- 2) Les plans et devis devront comprendre tous les travaux nécessaires (travaux de plomberie, civil, mécanique, électrique, contrôles et instrumentation et travaux d'architecture) requis au bon fonctionnement du système et les raccordements nécessaire au réseau de chauffage hydronique principal du bâtiment. Les plans devront être à l'échelle métrique et de format A-1. Les plans devront être dessinés avec le logiciel AUTOCAD. Le devis devra faire l'objet de documents distincts. Les plans et devis devront être bilingues.

#### PAR :

- 2) Les plans et devis devront comprendre tous les travaux nécessaires (travaux de plomberie, civil, mécanique, électrique, contrôles et instrumentation et travaux d'architecture) requis au bon fonctionnement du système et les raccordements nécessaire au réseau de chauffage hydronique principal du bâtiment. Les plans devront être à l'échelle métrique et de format A-1. Les plans devront être dessinés avec le logiciel AUTOCAD. Les plans devront être bilingues. Le devis devra faire l'objet de documents distincts (un français, l'autre anglais). Le devis devra être sous la forme du Devis directeur national (DDN).

### 2. ANNEXE B – ÉNONCÉ DES TRAVAUX – Services demandés – Mandat de l'expert-conseil, Phase II, article 3)

#### DÉPLACER :

Déplacer cette tâche (demande de subvention) à la phase I du mandat de l'expert-conseil.

### 3. ANNEXE B – ÉNONCÉ DES TRAVAUX – Services demandés – Mandat de l'expert-conseil, Phase III. Article 2) c)

#### REEMPLACER :

- Effectuer des visites d'inspection des travaux (combinées avec les réunions de chantier).



**PAR :**

- Effectuer 5 visites d'inspection des travaux (combinées avec les réunions de chantier).

**4. ANNEXE D – MÉTHODES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION, Section 2.0 EXIGENCES OBLIGATOIRES**

**REPLACER :**

**Critères obligatoire #1**

Le soumissionnaire doit faire la preuve que le chargé de projet proposé est un ingénieur mécanique, membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec possédant un minimum de 5 ans d'expérience en conception de systèmes mécaniques de chauffage dont des chaudières. Fournir une copie de son diplôme et une preuve de son appartenance à l'OIQ.

**Critères obligatoire #2**

Les soumissionnaires doivent fournir la preuve que le personnel proposé sont des ingénieurs ou des techniciens (mécanique et électrique/contrôles) en fournissant des copies de chacun de leur diplôme.

**PAR :**

**Critères obligatoire #1**

Le soumissionnaire doit faire la preuve que le chargé de projet proposé est un ingénieur mécanique, membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec possédant un minimum de 5 ans d'expérience en conception de systèmes mécaniques de chauffage dont des chaudières utilisant la biomasse (granules de bois) comme combustible principal. Fournir une copie de son diplôme et une preuve de son appartenance à l'OIQ.

**Critères obligatoire #2**

Les soumissionnaires doivent fournir la preuve que le personnel proposé de l'équipe est composé d'ingénieurs ou de techniciens en :

- 1) mécanique, énergie ou environnement, et
- 2) électricité/contrôles

Fournir une copie de leur diplôme.

**5. ANNEXE D – MÉTHODES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION, Section 3.0 EXIGENCES COTÉES NUMÉRIQUEMENT, article 3.3**

**REPLACER :**

Le soumissionnaire doit fournir le curriculum vitae de trois (3) personnels proposés. Un (1) dans chaque catégorie. Le personnel proposé doit avoir au minimum 5 ans d'expérience en génie mécanique, électrique et en contrôles.



**3.3.1 Proposé #1 en génie mécanique :**

5- 10 ans	4.9 points
11 -15 ans	6 points
16 ans et plus	7 points

**3.3.2 Proposé #2 en électricité :**

5- 10 ans	4.9 points
11 -15 ans	6 points
16 ans et plus	7 points

**3.3.3 Proposé #3 en contrôles :**

5- 10 ans	4.9 points
11 -15 ans	6 points
16 ans et plus	7 points

**PAR :**

Le soumissionnaire doit fournir le curriculum vitae de deux (2) personnes proposées. Une (1) dans chaque catégorie. Le personnel proposé doit avoir au minimum 5 ans d'expérience en :

- 1) mécanique, énergie ou environnement
- 2) électricité/contrôles.

**3.3.1 Proposé #1 en mécanique, énergie ou environnement :**

5- 10 ans	9.8 points
11 -15 ans	12 points
16 ans et plus	14 points

**3.3.2 Proposé #2 en électricité/contrôles :**

5- 10 ans	4.9 points
11 -15 ans	6 points
16 ans et plus	7 points

**6. ANNEXE D – MÉTHODES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION, Section 3.0 EXIGENCES COTÉES NUMÉRIQUEMENT, article 3.4**

**REEMPLACER :**

Pour rendre compte de l'expérience du personnel, le CV des trois (3) personnels proposés, identifié à l'exigence cotée 3.3, doit comprendre au moins les renseignements suivants :

**3.4.1 Proposé #1 en génie mécanique :**

- A. Identification des projets de conception et de construction de chaudières réalisés ainsi que l'année de réalisation; 2 points



B. Une description des tâches accomplies et des responsabilités assumées lors des projets mentionnés au point 3.4.1.A précédent; et 4 points

C. Similitude des projets réalisés avec la nature du projet à livrer décrit dans la présente demande de soumission (Chauffage à la biomasse au granule). 6 points

### 3.4.2 Proposé #2 en électrique :

A. Identification des projets de conception et de construction de chaudières réalisés ainsi que l'année de réalisation; 2 points

B. Une description des tâches accomplies et des responsabilités assumées lors des projets mentionnés au point 3.4.2.A précédent; et 4 points

C. Similitude des projets réalisés avec la nature du projet à livrer décrit dans la présente demande de soumission (Chauffage à la biomasse au granule). 6 points

### 3.4.3 Proposé #3 en contrôles :

A. Identification des projets de conception et de construction de chaudières réalisés ainsi que l'année de réalisation; 2 points

B. Une description des tâches accomplies et des responsabilités assumées lors des projets mentionnés au point 3.4.3.A précédent; et 4 points

C. Similitude des projets réalisés avec la nature du projet à livrer décrit dans la présente demande de soumission (Chauffage à la biomasse au granule). 6 points

### PAR :

Pour rendre compte de l'expérience du personnel, le CV des deux (2) personnes proposées, identifiées à l'exigence cotée 3.3, doit comprendre au moins les renseignements suivants :

### 3.4.1 Proposé #1 en mécanique, énergie ou environnement :

A. Identification des projets de conception et de construction avec chaudières à la biomasse réalisés ainsi que l'année de réalisation; 4 points

B. Une description des tâches accomplies et des responsabilités assumées lors des projets mentionnés au point 3.4.1.A précédent; et 8 points

C. Similitude des projets réalisés avec la nature du projet à livrer décrit dans la présente demande de soumission (Chauffage à la biomasse aux granules de bois). 12 points



### **3.4.2 Proposé #2 en électricité/contrôles :**

- |  |          |
|--|----------|
| A. Identification des projets de conception et de construction avec chaudières à la biomasse réalisés ainsi que l'année de réalisation;                            | 2 points |
| B. Une description des tâches accomplies et des responsabilités assumées lors des projets mentionnés au point 3.4.2.A précédent; et                                | 4 points |
| C. Similitude des projets réalisés avec la nature du projet à livrer décrit dans la présente demande de soumission (Chauffage à la biomasse aux granules de bois). | 6 points |

---

**Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.**